



**RÈGLEMENT NUMÉRO 333-1-2024 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 333 IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024, AFIN DE CORRIGER CERTAINES CLASSIFICATIONS DES ANNEXES 1 ET 2 »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 333 intitulé *Règlement numéro 333 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2024* a été adopté par la Ville le 17 janvier 2024, conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le *Règlement numéro 333 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2024* afin de corriger certaines classifications des annexes 1 et 2 puisque les activités réelles ne correspondent pas à la classification établie;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2024-09-297, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 septembre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé, sous le numéro 2024-09-298, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 septembre 2024;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ANNEXE 1**

L'annexe 1 du *Règlement numéro 333 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2024* est modifié en remplaçant le titre du tableau de l'annexe 1 par « Annexe 1 – Ordures 2024 ».

**ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ANNEXE 1**

L'annexe 1 du *Règlement numéro 333 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2024* est modifié en remplaçant la classification des lignes suivantes de CL4 à CL1 :

Propriétaire	Adresse du commerce	Classification	Matricule
(...)			
Genati Import-Export	21 à 21A, rue Principale Nord	<u>CL1</u>	7496.38.2220.00
Gestion C Mas Inc.	22, rue Principale Nord	<u>CL1</u>	7496.38.7811.00
(...)			
Jenne Monuments Ltd.	41, rue Principale Sud	<u>CL1</u>	7496.23.9383.00
(...)			

**ARTICLE 4 MODIFICATION DE L'ANNEXE 2**

L'annexe 1 du *Règlement numéro 333 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2024* est modifié en remplaçant le titre du tableau de l'annexe 2 par « Annexe 2 – Recyclage 2024 ».

## ARTICLE 5 MODIFICATION DE L'ANNEXE 2

L'annexe 2 du *Règlement numéro 333 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2024* est modifié en remplaçant les classifications de la ligne suivante de CL3 à CL1 :

Propriétaire	Adresse du commerce	Classification	Matricule
(...)			
Genati Import-Export	21 à 21A, rue Principale Nord	<u>CL1</u>	7496.38.2220.00
(...)			

## ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Robert Benoît  
Maire

---

Jonathan Fortin, LLB.  
Directeur général adjoint | Greffier et directeur  
des affaires juridiques

Avis de motion : 4 septembre 2024  
Adoption du projet : 4 septembre 2024  
Adoption : 2 octobre 2024  
Entrée en vigueur : 11 octobre 2024